

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	15 (1886)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Correspondance

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qu'on les questionne sur le canton auquel ils appartiennent. Voilà qui est raisonnable.

La pédanterie qui souvent préside aux interrogatoires a fait que dans certains cantons les recrues prennent plaisir à ne pas répondre pour bien marquer le dédain qu'on professe à l'endroit des examens fédéraux. On a tort, mais il n'en est pas moins vrai que l'on fournit quelquefois un prétexte à cette attitude. Quand les examens des recrues seront sérieux, on verra disparaître les dispositions malveillantes. On a fait l'observation que le programme des examens, tel qu'il est prévu dans l'arrêté fédéral, allait trop loin. Oui et non. Si nous le prenons dans son essence, dans son énoncé premier, il ne nous semble pas dépasser ce qu'on doit attendre de l'école primaire dans un pays où elle est très répandue. C'est un programme normal; nous pouvons l'adopter comme base de l'instruction primaire en Suisse.

Mais ce programme est suivi de développements en quatre articles, allant plus loin que les principes posés. En outre, dans la pratique, les experts vont au-delà du programme de principes et même au-delà des développements. Ils font parade de leur savoir aux dépens des élèves. C'est ce qu'il faut empêcher.

M. Théraulaz termine en exprimant encore le vœu que les examens se fassent en public, et que les assistants puissent prendre note des questions posées. Il est arrivé souvent qu'on a interdit sévèrement ce contrôle. Or, pourquoi l'empêcher? Si les questions sont normales, on ne doit pas redouter la lumière; si elles ne sont pas normales, on ne doit pas les poser. L'orateur a la conviction que la procédure proposée non seulement sera bien accueillie, mais encore profitera aux écoles primaires. Le but pratique des examens de recrues, le seul qui puisse les légitimer, c'est de provoquer une émulation efficace entre les divers cantons et d'élever le degré de l'instruction primaire du peuple suisse. M. Théraulaz recommande donc au Conseil fédéral la prise en considération des vœux de la commission.

M. Hertenstein, conseiller fédéral, adhère à ces observations.

## CORRESPONDANCE

X..., le 20 juin 1886.

Monsieur le Rédacteur,

Dans le numéro 6 du *Bulletin pédagogique*, vous avez publié sur le cours de langue de Van Hollebeke un article bibliographique qui m'a plu beaucoup; ce qui ne m'arrive guère lorsqu'il s'agit d'articles de ce genre. Pourquoi? D'abord, parce qu'il nous fait connaître un bon cours de langue, un ouvrage propre à être mis entre les mains des élèves, ensuite parce que M. G... a osé donner un petit coup de grecette à la grammaire Larive et Fleury. Ce n'est point que j'aie le dessein de faire le procès à cette grammaire; non, pas le moins du monde. Mais,

tout en lisant ces lignes, je me suis dit : Il y a pourtant du vrai dans ce que dit M. G., de Larive et Fleury. D'abord les choses de Dieu et de la religion, qui sont pourtant primordiales en éducation, il n'en est pas question. Ce n'est point tout à fait de la morale à la Paul Bert, mais la distance n'est pas grande. Donc, pour nous autres, éducateurs fribourgeois et catholiques, cet ouvrage ne doit point jouir de toutes nos sympathies.

Il est vrai de dire qu'elle est à la mode; elle a sa vogue, et comme on dit d'un roman « saisissant », elle fait « fureur », si bien que les éditions se sont succédé et à l'heure qu'il est, il n'est pas rare que dans une emplette d'une douzaine d'exemplaires, vous en ayez de différentes éditions, et toutes les éditions nouvelles sont « améliorées et considérablement augmentées. » A propos de ces changements successifs, de ces améliorations et de ces augmentations, je ne puis m'empêcher de dire que c'est un véritable gâchis. L'école n'est plus qu'une cour du roi Pétaud, à moins de changer chaque semaine de grammaire, de cahiers de calcul et de manuel d'histoire. Veut-on préparer un devoir de grammaire, expliquer un problème, dix mains se lèvent : « Moi, je n'ai pas ça, moi je n'ai pas comme cela. » Ne pourrait-on pas une bonne fois, quand l'ouvrage a été revu dans une seconde édition, s'arrêter à quelque chose de stable, de fixe et de fini ?

L'instituteur conscientieux doit exiger que ses élèves soignent le matériel pour qu'ils le conservent plus longtemps ; mais bien souvent, il est obligé de remplacer un exemplaire qui pourrait suffire longtemps encore, afin d'appareiller les éditions. Et qui est-ce qui, aux yeux des parents, est responsable de cette nouvelle dépense ? Le régent. Cependant, il faut l'avouer, si l'instituteur doit quelquefois supporter les péchés d'Israël, il supporte les siens aussi. Les trop nombreuses mutations dans le personnel enseignant sont aussi une des causes de ces fréquents changements de manuels. Car, avec la mutation, du maître survient souvent la mutation de l'un ou l'autre livre de classe.

Il est donc à désirer que les manuels ne soient pas sans cesse modifiés, que les régents qui arrivent à un nouveau poste ne mettent pas de côté, sans nécessité, les manuels adoptés par leur prédécesseur. S'il y a lieu d'introduire l'un ou l'autre d'entre les livres autorisés, qu'il ne le fasse qu'avec l'assentiment de l'inspecteur et de concert avec la Commission locale.

Sur ce, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer, etc.

Jean LA FÉRULE.

---

**AVIS.** — A l'occasion du cinquième centenaire de la bataille de Sem-pach, MM. Benziger, Frères, viennent d'éditer une reproduction du tableau historique de Conrad Grob, *La mort de Winkelried*. L'original a figuré à l'Exposition universelle de Paris, où il a été très apprécié. Il y a une première édition de luxe qui ne compte que 100 exemplaires numérotés, à 10 fr. Les exemplaires de la seconde édition sur papier chinois se livrent à 5 fr. Enfin les exemplaires de l'édition populaire sont à 1 fr. 50.

---